

Elections Cantonales 2011 – Canton d'ANDRESY

Compléments de réponse apportés par Hugues RIBAULT aux questions n°1 et n°2 posées par le CO.P.R.A. 184

Le bassin de vie de nos trois communes qui appartient à la « Seine Aval », doit, pour pouvoir rattraper son retard du à la désindustrialisation des années 70, poursuivre une dynamique pour le bien de tous, en terme d'insertion sociale, d'emploi, de logement, de transport, le tout dans un grand respect de notre environnement, de nos zones naturelles et agricoles. Le respect de cet équilibre, c'est le Développement Responsable et Durable, celui qui répond aux besoins de nos populations tout en garantissant pour nous, comme pour les générations futures, un cadre de vie utile, harmonieux et préservé.

Durant le débat public, je suis le seul Maire à avoir proposé un tracé appelé « blanc » retenu dans les conclusions de la Commission du Débat (soutenu entre autres par les élus de Maurecourt), tracé alternatif au tracé rouge de l'A104 qui détruisait, le plus souvent à ciel ouvert, une grande partie de nos trois communes. Ce tracé « blanc », dans le droit fil du tracé défendu par Pierre CARDI depuis 1995 (tracé bleu), préservait totalement notre Canton, notre boucle de Chanteloup et Poissy. Le Ministre ne l'a pas retenu, je le regrette sincèrement. Il a choisi le tracé « vert » qui, de la rive gauche retraverse la Seine en sous-fluvial entre Achères et Carrières-sous-Poissy. Bien que ce tracé annule la traversée autoroutière dans nos trois communes, il n'est pas totalement satisfaisant. Le dossier de l'A104 doit avancer. Il en va du développement responsable de notre territoire, ainsi que d'un rééquilibrage des modes de transports (fluvial, ferroviaire et routier).

L'idée qui circule aujourd'hui de ne pas faire l'A104, favorisant le risque de transformer nos routes départementales en autoroute à ciel ouvert, entre Achères et Morainvilliers via Triel-sur-Seine, est absurde et ne répond en aucun cas à la protection des habitants ou aux besoins de circulation de notre Canton. Car, quelque soit le carburant du futur, il existera toujours des transports routiers de transit, individuels ou de marchandises, qui ne doivent pas se retrouver sur nos dessertes locales.

Sur le projet de pont départemental entre Achères et Carrières-sous-Poissy, j'ai volontairement pris des positions allant dans le sens de la qualité environnementale et d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Après avoir rencontré le Préfet de région, j'ai proposé un financement commun Etat-Département afin de ne réaliser qu'un seul franchissement de Seine à cet endroit et ce, en sous-fluvial. Cette position, sous réserve du calendrier de l'Etat, est soutenue par le Président du Conseil Général.